

Ecrit par Echo du Mardi le 19 janvier 2022

M. CARPENTRAS Jean



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2022 sous réserves d'incidents

Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO 300 Avenue Saint Quenin 84110 VAISON LA ROMAINE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament holographique en date du 2 mars 2008, et testament holographique en date du 23 décembre 2010, Monsieur Jean Yves Léonce CARPENTRAS, en son vivant Retraité, demeurant à VAISON-LA-ROMAINE (84110) rue Louis Reynaud EHPAD Frédéric Mistral. Né à VAISON-LA-ROMAINE (84110), le 2 novembre 1937. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à VAISON-LA-ROMAINE (84110) (FRANCE), le 28 octobre 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 24 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire soussigné chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 84063, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Un certificat de dépôt a été dressé par ledit tribunal le 28 décembre 2021. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis, Le notaire



Ecrit par Echo du Mardi le 19 janvier 2022

3952829 Publié le 19/01/2022